



Cotisations 2019

‘Station Verte’

(Montants votés par l'Assemblée Générale du 11 octobre 2018)

Les communes adhérentes versent à la Fédération une cotisation annuelle basée sur le nombre d'habitants*.

Stations Vertes comptant moins de 2 000 habitants :	832 Euros
Stations Vertes comptant de 2 001 à 5 000 habitants :	1 379 Euros
Stations Vertes comptant de 5 001 à 8 000 habitants :	2 211 Euros
Stations Vertes comptant de 8 001 à 10 000 habitants:	2 757 Euros

Fait à Dijon, le 20 décembre 2018

** source : population municipale INSEE (dernière population légale millésimée)*